

CAPL C DRFiP44 : boycottée puis animée !

Les CAPL se suivent et ne se ressemblent pas. La CAPL n°3 de la DRFiP 44 pour l'affectation des agent-es C au 1/3/2017 a été boycottée en première convocation le 19 janvier. À l'examen du projet, nos élu-es ont constaté que la direction s'est affranchie unilatéralement de la règle nationale, reprise au plan local (sans notre accord), de durée de séjour d'un an sur un poste avant de pouvoir muter à nouveau. Interrogé sur ce fait, la réponse écrite du DRH a été stupéfiante : « nous l'avons fait en toute connaissance de cause ».

Fortement attachés à des règles de gestion identiques pour toutes et tous, seules à même de protéger des petits arrangements et des discriminations, la CGT n'a rien laissé passer. Bien décidé-es à demander des comptes à la direction, nos élu-es ont siégé ce matin et d'entrée, avec détermination et de nombreux arguments, ont dénoncé cette tentative de passage en force qui risquait de faire jurisprudence. Même si des explications recevables ont été données en séance sur la situation particulière du service, rien ne justifie une telle désinvolture (ou coup de force).

Verdict : la Direction a sagement et très vite reculé en annulant l'affectation litigieuse !

RECUL VICTORIEUX

Alors que la plupart des médias se gargarisent des « reculs » de la CGT et font une promotion éhontée pour un syndicat « d'accompagnement », bizarrement, un résultat électoral assez symbolique n'a pas semblé retenir leur attention. L'École des Hautes Études Commerciales (HEC) relève de la convention collective de l'enseignement privé indépendant. Dans cette école qui forme une partie de nos zélites, les dernières élections professionnelles au sein de l'établissement, ont vu la CGT arriver largement en tête des suffrages des personnels avec 42 %, loin devant la deuxième (CFTC, 22 %). C'est un beau succès pour les candidates et les candidats présenté-e-s par la CGT qui obtient la majorité



des sièges titulaires en CE et en DP. À l'heure où certains dénoncent une CGT affaiblie et coupée des salarié-e-s, incapable de proposer, c'est l'occasion de rappeler que dans le secteur de l'enseignement supérieur privé, comme partout, la CGT négocie, fait des propositions, mais sait aussi s'opposer quand il le faut et toujours en associant les salarié-e-s.

RIFSEEP : RETOUR VERS LE PASSÉ

Les plus jeunes n'ont pas connu cette époque, qui a pris fin à l'issue du conflit de 1989, où il fallait absolument calmer les troupes pour les remettre au travail. C'est à ce moment-là que l'administration a supprimé le principe de la modulation de la prime de rendement. Cette prime, dont le montant était fonction du grade et du poste occupé se déclinait alors en une part fixe (40 %) et une part variable (60 %). Cette dernière était modulée entre 40 % et 160 % selon la manière de servir de l'agent, comme on disait en ces temps reculés.

Tout ça pour dire que c'était l'ancien temps avec des pratiques ringardes et totalement "has been".

Aujourd'hui on fait moderne.

Le moderne s'appelle RIFSEEP, entendez Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Excusez du peu. Ça au moins, ça a de la gueule. La modernissime prime, cette idée géniale et novatrice, se décline en une part fixe, globalement fonction des critères professionnels (IFSE ou Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise) et un complément indemnitaire annuel (CIA) modulable de 0 % à 100 % sanctionnant l'investissement personnel de l'agent.

Du neuf, du moderne, on vous disait...

Rien que des vieilles recettes réchauffées où, à l'intérieur de l'enveloppe, au mieux constante, des rémunérations, on prendra aux un-es pour donner aux autres. C'est bien ce qu'ils savent le mieux faire. D'aucuns s'imaginent encore que c'est de nature à motiver les troupes. Pour le moment le secrétariat général du ministre a affirmé qu'il n'y aura pas de modulation pour les B et les C, y compris en cas d'intégration au RIFSEEP.

Cette intégration est fonction des grades et des fonctions et s'étalera(it) entre janvier 2018 et janvier 2019. Les géomètres ouvrent le bal au 01/01/2018, le gros de la troupe suivra en janvier 2019.

Quant à croire que la modulation du RIFSEEP ne touchera ni les B ni les C, ça n'engage que ceux qui y croient. La faille temporelle entre la prime ringarde et la prime moderne aura finalement duré une trentaine d'années. (merci aux camarades du Bas Rhin pour cet emprunt).

